

Envoyé en préfecture le 03/04/2024 Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID: 056-225600014-20240329-SEAFEL2024_04-AR

Publié en ligne le 03/04/2024

ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE du port de Port-Haliguen à Quiberon

SEA	-	\sim	α	$\cap A$
\rightarrow	1	711	14-	.1 144

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 29 septembre 2023 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de Port-Haliguen à QUIBERON,
- VU la désignation du conseil municipal de Quiberon au titre des représentants municipaux du conseil portuaire,
- CONSIDERANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir.
- SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1:

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUIBERON

Suppléant: M. BELZ Jean-Michel - 7 rue de Verdun - 56170 QUIBERON

Article 2:

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 03/04/2024 Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID: 056-225600014-20240329-SEAFEL2024_04-AR

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Publié en ligne le 03/04/2024

Titulaire:

M. PIERRE Gérard, vice-président du conseil départemental,

Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES CEDEX

Suppléant:

Mme BELLEC Karine, vice-présidente du conseil départemental,

Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES CEDEX

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires:

M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan

ou son représentant – 18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant –

18 rue Alain Gerbault - CS62221 - 56006 VANNES Cedex

3 - REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUIBERON

Titulaire:

M. RICHARD Alain - 58 rue Saint-Julien - 56170 QUIBERON

Suppléant :

M. BELZ Jean-Michel – 7 rue de Verdun – 56170 QUIBERON

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire:

Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant :

Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire:

M. le directeur du port ou son représentant – Capitainerie de Port-Haliguen – BP 20215 –

56172 QUIBERON Cedex

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

Publié le

ID: 056-225600014-20240329-SEAFEL2024_04-AR

b) au titre de la pêche

Publié en ligne le 03/04/2024

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Titulaires:

M. HAZEVIS Gilles - 1 rue du Groizen - 56170 QUIBERON

M. TASTARD Serge – Le chat noir – 56470 SAINT-PHILIBERT

Suppléants:

M. GUERIN Thierry - 30 rue d'Armorique - Lot Ker Ar Mor - 56170 QUIBERON

M. GERVIER Stéphane – Loustal Beaulieu – 56500 BIGNAN

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de

plaisance

Titulaires:

M. BORMAN François - 12 rue de Lille - 56170 QUIBERON

M. VINCENT Jean-Louis - 36 rue de Port Haliguen - 56170 QUIBERON

M. ZINS Alain - 44 avenue de la baie - 56170 QUIBERON

Néant

Suppléants:

M. LE DOYEN Jérôme – 37 rue Casimir Perier – 44000 NANTES

M. PASSINI Jean-Yves – 5 impasse du Clos d'Armorique – 56170 QUIBERON

M. GENDRON Michel – 33 rue des Cèdres – 78650 BEYNES

M. WEGERHOFF Herbert – 3 rue Tal Er Velin – 56950 CRAC'H

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires:

M. le président du Yacht Club Quiberon ou son représentant – 1 boulevard des Emigrés –

56170 QUIBERON

M. le président de l'Association des usagers du port de plaisance de Port-Haliguen

ou son représentant – PH II – 56170 QUIBERON

M. le président de la station locale SNSM de Quiberon ou son représentant –

56170 QUIBERON

Envoyé en préfecture le 03/04/2024 Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le

ID: 056-225600014-20240329-SEAFEL2024_04-AR

Suppléants:

M. le président de l'Association sportive et nautique de Quiberon ou son reprépublié en ligne le 03/04/2024 Base de Riberen – Boulevard des Emigrés – Port Haliguen – 56170 QUIBERON

M. le directeur de la Compagnie Océane ou son représentant – Gare Maritime – 56325 LORIENT Cedex

M. le directeur d'Armorique Diffusion ou son représentant – Zone de Kerfontaine – 20 rue Ampère – 56400 PLUNERET

Article 3:

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 29 mars 2024

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT